

ASSOCIATION FRANCE PARKINSON

Siège social : 18 rue des Terres au curé
75013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION FRANCE PARKINSON
Association reconnue d'Utilité Publique
Par décret du 17 juin 1988

18 rue des Terres au curé
75013 PARIS

N° Siret : 332 111 541 00055
APE 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association France Parkinson relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

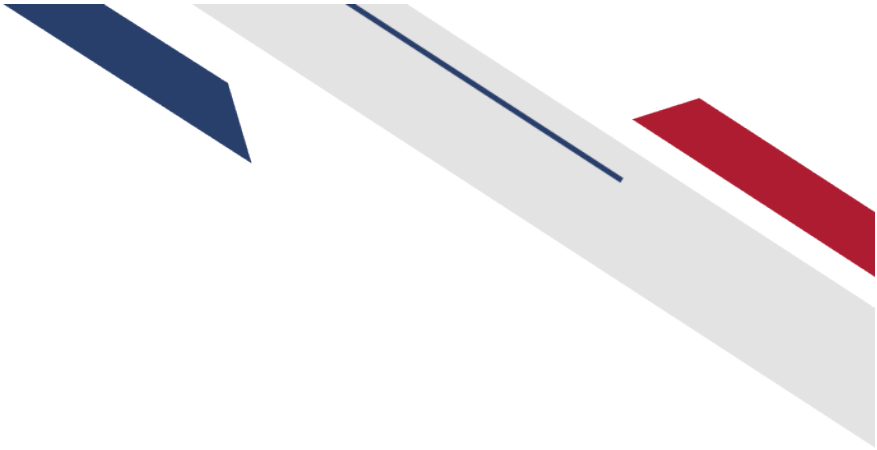
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Léo Jégard & Associés
Représenté par,

François JEGARD
Président du Conseil d'Administration
Jégard Créatis



COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	31 140	31 140		87
	Autres immobilisations incorporelles	24 620	24 620		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	99 569	92 727	6 842	20 766
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 190 268	219 117	971 150	1 035 793
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	2 570 072		2 570 072	2 477 144
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	22 174		22 174	20 965
	Total II	3 937 842	367 604	3 570 238	3 554 755
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	94 426		94 426	122 744
	Créances reçues par legs ou donations	1 086 895		1 086 895	1 314 424
	Autres créances	359 725		359 725	318 347
	Charges constatées d'avance	22 823		22 823	12 790
	Valeurs mobilières de placement	4 322 895		4 322 895	3 525 995
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	6 404 314		6 404 314	7 548 453
	Total III	12 291 077		12 291 077	12 842 753
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		16 228 919	367 604	15 861 316	16 397 508

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	9 441	9 441
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	128 915	128 915
	Réserves pour projet de l'entité	1 822 605	1 822 605
	Autres		
	Report à nouveau	5 969 543	4 804 162
	Excédent ou déficit de l'exercice	(982 063)	1 165 381
	Situation nette (sous-total)	6 948 441	7 930 503
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	6 948 441	7 930 503
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 014 978	2 101 358
	Fonds dédiés	358 058	330 086
	Total III	2 373 035	2 431 444
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	92 753	82 563
	Total IV	92 753	82 563
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	192	304
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	506 156	576 985
	Dettes des legs ou donations	26 781	248 984
	Dettes fiscales et sociales	458 696	372 655
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 116 220	4 536 683
	Produits constatés d'avance	339 041	217 386
	Total V	6 447 086	5 952 998
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	15 861 316	16 397 508

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	348 226	344 248
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	36 520	36 843
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	486 473	438 169
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	581 776	687 076
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 046 894	1 840 822
	Mécénats	319 541	343 453
	Legs, donations et assurances-vie	2 241 659	4 238 909
	Contributions financières	283 077	170 938
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	331	3 856
	Utilisations des fonds dédiés	186 403	56 822
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	116 895	329 182
Total des produits d'exploitation		6 647 796	8 490 319
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	4 003 710	3 886 008
	Aides financières	1 947 522	1 904 170
	Impôts, taxes et versements assimilés	110 595	91 108
	Salaires	1 171 535	1 018 412
	Cotisations sociales	557 639	453 811
	Dotation aux amortissements et dépréciations	14 011	22 270
	Dotation aux provisions	10 521	28 620
	Reports en fonds dédiés	214 375	106 382
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	9 103	36 211
Total des charges d'exploitation		8 039 011	7 546 992
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 391 215)	943 327

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 391 215)	943 327
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	473 202	283 483
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		473 202	283 483
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		473 202	283 483
RESULTAT COURANT avant impôts		(918 014)	1 226 811
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		278
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(278)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		64 049	61 152
TOTAL DES PRODUITS		7 120 998	8 773 803
TOTAL DES CHARGES		8 103 060	7 608 422
EXCEDENT ou DEFICIT		(982 063)	1 165 381
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		78 548	15 197
Bénévolat		5 984 000	5 342 294
TOTAL		6 062 548	5 357 491
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		78 548	15 197
Personnel bénévole		5 984 000	5 342 294
TOTAL		6 062 548	5 357 491

Deuxième Partie

ANNEXES COMPTABLES

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

L'association **France Parkinson**, reconnue d'utilité publique le 17 juin 1988, a pour but de :

- Soutenir et assister les malades et leurs proches
- Informer et former sur la maladie, les traitements et les aides
- Financer, encourager et faciliter la recherche
- Sensibiliser l'opinion et interpeler les médias
- Mobiliser les pouvoirs publics

Soutenir et assister les personnes malades et leurs proches

L'Association, soutenue par la générosité du public ainsi que par des organismes financeurs, des entreprises ou fondation d'entreprises pilote plusieurs programmes de portée nationale parmi lesquels :

Pas à Pas : Le programme Pas à Pas avec Parkinson permet aux personnes malades de Parkinson qui adhèrent à l'association de bénéficier d'information, de formation et d'accompagnement tout au long de leur parcours de vie avec la maladie. Des actions individuelles ou collectives, mises en œuvre par les comités départementaux ou le siège de l'association, leur sont proposées pour les aider à mieux comprendre la maladie et améliorer leur quotidien. Certains volets du programme se tiennent en présentiel et d'autres en distanciel (en visio). Des actions spécifiques sont également proposées aux personnes nouvellement diagnostiquées ou en âge de travailler

A2PA : Le programme A2Pa est destiné aux proches et aidants de personnes touchées par la maladie de Parkinson : membres de famille (conjoint, parents, enfants, fratries), amis, collègues de travail... Il est ouvert aux participants de tout âge et accessible quelle que soit la situation professionnelle, géographique ou l'ancienneté du diagnostic de la maladie. La participation est gratuite.

L'association a développé un Service d'écoute sans condition d'adhésion et gratuit pour les personnes malades et leurs proches. Il est porté par une équipe de bénévoles engagés

Les comités départementaux assurent les missions de soutien et d'information sur le terrain, au plus près des personnes concernées par la maladie de Parkinson. Grâce aux équipes de bénévoles, les personnes malades et leur entourage peuvent trouver des ressources localement et se sentir moins seuls face à la maladie.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Deux personnes proposent une aide juridique bénévole aux personnes malades et aux proches qui le nécessitent en répondant et suivant les demandes adressées à l'association.

La Commission Habitat vient en aide aux personnes qui ont besoin d'adapter leur logement à leur maladie. Elle apporte une expertise ainsi qu'un soutien financier selon les revenus.

Informier et former sur la maladie, les traitements et les aides

Le service Information offre un espace d'information (téléphonique ou par écrit) pour les personnes malades et leurs proches.

La Journée mondiale de la maladie de Parkinson, qui a lieu le 11 avril, constitue un temps fort pour l'association. Elle représente une opportunité majeure de prise de parole, notamment auprès des médias régionaux. À cette occasion, les comités France Parkinson se mobilisent dans leurs départements respectifs en organisant un ou plusieurs événements. Ces initiatives visent à informer le public, rassembler les usagers et renforcer le lien social sur l'ensemble du territoire.

Les journées Parlons recherche sont des conférences organisées par l'association ; elles donnent l'occasion au public d'entendre les chercheurs soutenus par France Parkinson présenter leurs travaux de recherche.

France Parkinson est organisme de formation et répond aux critères qualité propres à la formation professionnelle continue. Sa formation des professionnels de soins exerçant à domicile ou en structures d'hébergement a reçu le label Afnor Qualiopi en 2020. Elle organise également des colloques qui s'adressent aux rééducateurs (masseur-kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.).

Financer, encourager et faciliter la recherche

La recherche est un sujet prioritaire pour les personnes malades et leurs proches. France Parkinson, dès sa création, a souhaité soutenir financièrement la recherche. Un appel à projets est organisé chaque année pour soutenir des équipes de recherche et également des jeunes chercheur(se)s. Le Conseil scientifique et le Conseil sciences humaines et sociales sélectionnent ces projets. Ces deux conseils sont composés de bénévoles qui sont tous des professionnels hautement qualifiés et reconnus pour leur expertise.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Sensibiliser l'opinion et interpeler les médias

La sensibilisation de l'opinion et l'interpellation des médias : France Parkinson mène des actions de communication afin de mieux faire connaître la maladie de Parkinson auprès du grand public et faire changer le regard qui est porté sur les personnes malades.

Mobiliser les pouvoirs publics

Mobiliser les pouvoirs publics fait aussi partie de ses missions. France Parkinson échange régulièrement avec les autorités de santé et différents acteurs de santé (associations, plateforme de coordination, réseaux de soins ...) et participe à plusieurs groupes de travail afin de défendre les personnes malades et leurs proches. Elle est également vigilante quant aux ruptures de médicaments et saisit les pouvoirs publics pour que des réponses soient apportées à ces graves dysfonctionnements.

Les moyens mis en œuvre

Pour diffuser l'information, l'association utilise plusieurs vecteurs. Elle publie trimestriellement le magazine d'information, L'Echo, qui est adressé aux abonnés.

Elle conçoit régulièrement des brochures d'informations à destination des personnes malades, de leurs proches et des professionnels de santé. Ces brochures sont librement téléchargeables sur son site. A titre d'exemple, les documents suivants ont été publiés : Les troubles de la déglutition, la pochette multi thématiques Après le diagnostic, les Médicaments.

Elle utilise la presse et les médias digitaux (Chaine YouTube dédiée, Facebook, LinkedIn) pour communiquer sur ses actions, sur les thèmes prioritaires et diffuser des messages d'alerte et de mobilisation. Elle a créé le réseau social Blablapark.

Pour réaliser ses missions et conduire ses multiples actions, l'association s'appuie sur un important réseau d'environ 900 bénévoles organisés en 86 comités départementaux sans personnalité juridique distincte. Chaque comité est animé par un délégué entouré d'une équipe ; tous sont bénévoles. Une dotation financière annuelle leur est attribuée. L'Assemblée des délégués **se tient une fois par an. Elle réunit les délégués, délégués adjoints, la gouvernance et l'équipe salariée** pour échanger sur les projets en cours, partager les expériences et exprimer des besoins et projets.

Pour répondre au besoin de représentation auprès des autorités régionales et pour faciliter la gouvernance de l'Association, le Conseil d'Administration nomme des Responsables régionaux,

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

bénévoles en charge d'insuffler la mutualisation (ce qui se passe sur le département pour la représentation régionale et réciproquement) entre les comités départementaux et être coordinateur.

L'association est administrée par son Conseil d'Administration qui nomme un Bureau composé de : Président, Vice-présidents, Trésorier et Secrétaire. Elle s'appuie également sur une équipe de salariés organisés en quatre Pôles regroupés sous l'autorité d'une Directrice générale et d'un Directeur général adjoint : Actions, Recherche, Communication et plaidoyer, Secrétariat général et Collecte.

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 861 316** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **7 120 998** euros, un total charges de **8 103 060** euros et dégage un résultat de **-982 063** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025** soit une durée de **12** mois.

Evénements significatifs de l'exercice 2025

Aucun évènement de l'exercice n'amène de commentaire particulier.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-06, et aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 et n°2023-03, relatives aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

La méthode des coûts historiques est retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Changement de méthode

L'application des dispositions du règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 par l'association France Parkinson conduit à un changement de méthode comptable.

Cotisations statutaires

Les cotisations sont enregistrées en produit lors de l'encaissement. Les cotisations encaissées à partir du 25 octobre sont considérées rattachées à l'exercice suivant.

Subventions d'exploitation et concours publics

Au cours de l'exercice 2025, les subventions d'exploitation octroyées s'élèvent à 581.776 euros et sont réparties comme suit :

- Ministère	284.104 euros
- Autres	297.673 euros

Fonds dédiés

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini avec pour contrepartie un produit comptabilisé dans le compte « Utilisation des fonds dédiés ».

Les fonds dédiés font l'objet d'une comptabilité analytique permettant le suivi de l'avancement et de connaître précisément les financements et les dépenses par projet.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs ou donations acceptés par le Conseil d'administration au cours de l'exercice et qui ne sont pas encore encaissés à la date de clôture.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour la dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions	50 ans
- Agencements & Aménagements des constructions	10 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Logiciels	1 an

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation égale au montant de la différence est constituée.

Les immobilisations financières sont principalement composées de placements à moyen/long terme destinés à être conservés durablement. Au 31 décembre 2025, le montant total de ces placements s'élève à 2.570.072 euros dont 261.001 euros d'intérêts courus non comptabilisés conformément à la recommandation comptable.

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement s'élèvent à 4.322.895 euros et sont valorisées à 4.391.407 euros.

L'ensemble des participations détenues par France Parkinson sont inférieures à 10% de détention du capital social des entités concernées.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques

Une provision pour risque est comptabilisée pour couvrir les risques identifiés et probables sur des procédures contentieuses en cours.

Engagements de retraite

Sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans, les engagements ont été constatés sous la forme de provisions pour un montant de 92.753 euros avec les éléments suivants : taux de charges sociales 55,74%, taux de turn over individualisé à chaque salarié entre 0% et 95% , taux de revalorisation des salaires 2,5% et de la table de mortalité INED 2018-2020.

Les contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est un acte par lequel une personne physique ou morale fournit à France Parkinson un travail (bénévolat), des biens (dons en nature) ou autres services à titre gratuit (mise à disposition de biens). Elle n'entraîne pas de flux financier.

Concernant le bénévolat, il s'agit pour France Parkinson de l'ensemble des bénévoles des comités locaux ainsi que des élus de France Parkinson au sein des différentes instances statutaires de l'association, ainsi que des membres des comités mandatés par le Conseil d'administration. Le bénévolat est quantifié selon le nombre de ces élus et le temps consacré aux réunions des instances et comités. La valorisation est calculée sur la base du salaire moyen français avec 45% de charges sociales estimé à 5.284 euros soit 39 euros de l'heure.

Les mises à disposition de personnel (mécénat de compétence) et les mises à dispositions de services retiennent la valorisation indiquée par le mécène.

En 2025, France Parkinson a bénéficié des contributions volontaires en nature suivantes :

- bénévolat pour 151.665 heures valorisées pour un montant total de 5.984.000 euros
- mécénat de compétences pour 78.548 euros

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Rémunération des cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés sont :

	Rémunération	Avantages en nature
- Pour les salariés	Néant	Néant
- Pour les bénévoles	Néant	Néant

Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2025, France Parkinson n'a pas eu connaissance d'engagement hors bilan.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 s'élèvent à :

- Au titre de la mission de certification légale des comptes : 15.584 euros HT
- Au titre des diligences directement liées : néant

Effectifs

L'effectif est composé de 9 cadres et 16 non-cadres.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

France Parkinson a continué son activité sur 2026. Il n'y a pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	55 760					55 760
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 760					55 760
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	9 573					9 573
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	89 996					89 996
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 569					99 569
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES		1 254 911		3 894 740		3 959 383	1 190 268
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 477 144		92 928			2 570 072
	Prêts et autres immobilisations financières	20 965		1 209			22 174
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 498 109		94 137			2 592 246
TOTAL		3 908 348		3 988 876		3 959 383	3 937 842

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 an	Linéaire	55 673	87		55 760
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			55 673	87		55 760
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	3 à 5 a	Linéaire	78 803	13 924		92 727
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			78 803	13 924		92 727	
TOTAL				134 476	14 011		148 486

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	82 563	10 521	331	92 753
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	82 563	10 521	331	92 753
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	219 117			219 117
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	219 117			219 117
TOTAL GENERAL		301 680	10 521	331	311 870
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			10 521	331	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	22 174	22 174	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	94 426	94 426	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 650	1 650	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 188	17 188	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 337	11 337	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	1 086 895	1 086 895	
	Débiteurs divers	329 550	329 550	
	Charges constatées d'avance	22 823	22 823	
TOTAL DES CREANCES		1 586 043	1 586 043	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	192	192		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	506 156	506 156		
	Dettes des legs ou donations	26 781	26 781		
	Personnel et comptes rattachés	155 230	155 230		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	177 787	177 787		
	Impôts sur les bénéfices	110 982	110 982		
	Taxes sur la valeur ajoutée	325	325		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 372	14 372		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	5 116 220	5 116 220		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	339 041	339 041		
TOTAL DES DETTES		6 447 086	6 447 086		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	9 441							9 441
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles	128 915							128 915
Réserves pour projet de l'entité	1 822 605							1 822 605
Autres réserves								
Report à nouveau	4 804 162	1 165 381	1 222 676					5 969 543
Excédent ou déficit de l'exercice	1 165 381	(1 165 381)	(1 222 676)			982 063	1 216 776	(982 063)
Situation nette	7 930 503					982 063	1 216 776	6 948 441
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	7 930 503					982 063	1 216 776	6 948 441

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Etat exprimé en euros							
Subventions d'exploitation	106 382		106 382				
Subventions des comités							
Contributions financières d'autres org.	45 105 34 916 155 000 35 937 23 438		45 105 34 916 155 000 35 937 23 438				
Parcours training kiné							
Programme malade							
CA Assurances SA - Master Trial 25-26							
Fondation CASD Franche-Comté							
Fondation CASD Centre-Est							
Ressources liées à la générosité du public	143 683					143 683	143 683
Legs et donations Comités							
TOTAL	330 086	214 375	186 403			358 058	143 683

--

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				22 823
Honoraires			17 298	
Assurances			5 525	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				22 823

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				339 041
Cotisations 2026			169 874	
Subventions comités			44 167	
Subventions Crédit Agricole et Fondation CASD			125 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				339 041

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		5 290 023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		190 356
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>190 356</i>	
Dettes fiscales et sociales		236 644
<i>PROVISIONS CONGES PAYES</i>	<i>92 102</i>	
<i>PROVISION PRIMES</i>	<i>25 550</i>	
<i>PROVISION RTT</i>	<i>7 264</i>	
<i>Provision RC</i>	<i>28 402</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES</i>	<i>48 883</i>	
<i>CHARGES PROVISION PRIME</i>	<i>12 775</i>	
<i>PROVISION CH/RTT</i>	<i>4 009</i>	
<i>Provision charges RC</i>	<i>14 150</i>	
<i>Taxe sur les salaires</i>	<i>3 509</i>	
Autres dettes		4 863 023
<i>GRAND APPELS OFFRES A VERSER</i>	<i>1 494 078</i>	
<i>GRAND APPELS OFFRES EXCEPTIONNELS</i>	<i>1 559 632</i>	
<i>GRANDS APPELS D'OFFRE SHS</i>	<i>94 234</i>	
<i>SUBV A VERSER 2018</i>	<i>28 867</i>	
<i>SUBV A VERSER 2020</i>	<i>56 475</i>	
<i>SUBV A VERSER 2021</i>	<i>2 164</i>	
<i>SUBV A VERSER 2022</i>	<i>29 980</i>	
<i>SUBV A VERSER 2023</i>	<i>125 111</i>	
<i>SUBV A VERSER 2024</i>	<i>149 899</i>	
<i>SUBV A VERSER 2025</i>	<i>314 351</i>	
<i>BOURSES A VERSER 2019</i>	<i>5 500</i>	
<i>BOURSES A VERSER 2023</i>	<i>60 139</i>	
<i>BOURSES A VERSER 2024</i>	<i>166 729</i>	
<i>BOURSES A VERSER 2025</i>	<i>298 000</i>	
<i>FINANCEMT. PROJETS S.H.S 2019</i>	<i>56 000</i>	
<i>FINANCEMT. PROJETS S.H.S 2020</i>	<i>60 000</i>	
<i>SHS 2022</i>	<i>8 862</i>	
<i>SHS 2023</i>	<i>132 420</i>	
<i>SHS 2024</i>	<i>88 219</i>	
<i>SHS 2025</i>	<i>122 434</i>	
<i>APPELS A PROJETS 2018</i>	<i>89</i>	
<i>APPELS A PROJET 2019</i>	<i>9 840</i>	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		85 300
Autres créances		85 300
<i>IJSS Prévoyance à recevoir</i>	<i>11 665</i>	
<i>Intérêts courus sur DAT/CAT</i>	<i>72 276</i>	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>1 359</i>	

Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie		994 698	1 090 411
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		1 248 537	963 638
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		660 881	2 369 084
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			197 771
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		1 266 214	2 894 488
Total des produits		4 170 330	7 515 392
CHARGES			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		748 837	2 285 821
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			219 117
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		1 179 834	771 546
Total des charges		1 928 671	3 276 484
SOLDE		2 241 659	4 238 909

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Etat du contributeur	Date	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou ind.	Mode de paiement	Montant ou valorisation
LUXEMBOURG		Personne physique	Don	Direct	Autre mode de paiement	425
LUXEMBOURG						425
PAYS-BAS		Personne physique	Don	Direct	Autre mode de paiement	600
PAYS-BAS						600
ALLEMAGNE		Personne physique	Don	Direct	Autre mode de paiement	110
ALLEMAGNE						110
ROYAUME-UNI		Personne physique	Don	Direct	Autre mode de paiement	240
ROYAUME-UNI						240
ITALIE		Personne physique	Don	Direct	Autre mode de paiement	180
ITALIE						180
MONACO		Personne physique	Don	Direct	Autre mode de paiement	120
MONACO						120

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Pour les personnes morales de droit privé non commerçantes à but non lucratif faisant appel public à la générosité, le règlement ANC n° 2018-06 prévoit deux tableaux permettant de présenter les ressources par origine et les emplois par destination :

- le compte de résultat par origine et destination (CROD)
- le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Ces tableaux permettent de présenter et de rendre compte de l'utilisation des ressources provenant de la générosité du public. Ils sont renseignés à partir des données issues de la comptabilité analytique appliquée à l'ensemble des charges et produits de France Parkinson.

Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD distingue parmi les produits et les charges du compte de résultat ceux issus de la générosité du public.

Les produits liés à la générosité du public comprennent :

- les cotisations statutaires
- les dons manuels des personnes physiques rattachés à l'exercice en cours
- les legs, donations et assurance vie acceptés et encaissés au cours de l'exercice
- les mécénats correspondant aux soutiens financiers apportés par une entreprise
- les autres produits issus de la générosité du public (produits financiers) ainsi que le remboursement ou l'annulation d'aides financières antérieurement comptabilisées en missions sociales

Les produits non liés à la générosité du public comprennent :

- les contributions financières des autres entités (association, fondation, ...) sans qu'il s'agisse de la rémunération d'une prestation ou de fournitures d'un bien
- les subventions d'exploitation reçues des autorités administratives et des organismes chargés de la gestion d'un service public

Les produits affectés à un projet défini sont affectés à une section analytique dédiée pour en assurer le suivi. L'utilisation des fonds dédiés antérieurs suit la même imputation que les produits afférents.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les charges sont réparties selon les destinations suivantes :

- les missions sociales réalisées directement ou par versement d'aides financières
- les frais de recherche de fonds issus de la générosité du public ou d'autres ressources
- les frais de fonctionnement
- les dotations aux provisions et dépréciations
- les reports en fonds dédiés des produits affectés à un projet défini et non consommés au cours de l'exercice

Les charges sont affectées directement aux destinations présentées ci-dessus grâce à la comptabilité analytique mise en place. La comptabilité analytique permet également de rattacher chaque dépense à la nature de la ressource la finançant, entre celles liées à la générosité du public et celles non liées à la générosité du public.

Les charges de personnel sont réparties selon le temps estimé par les salariés au projet ou du service dont ils dépendent.

Conformément à l'objet social défini dans ses statuts, les missions sociales de France Parkinson concernent l'information aux malades, les actions en faveur des malades et les dépenses pour la recherche par le versement d'aides financières.

Toutes les missions sociales sont réalisées en France soit par l'équipe du siège à Paris soit via les comités locaux en France métropolitaine et en outre-mer.

Les frais de recherche de fonds concernent les dépenses engagées pour le traitement des dons et des legs et notamment les frais de collecte sur fichiers internes, les frais de mailing, de routage de brochures, d'honoraires dépensés pour les campagnes de recherche de fonds ainsi que les frais de fonctionnement (salaires et charges sociales) des services de recherche de fonds et legs.

Les frais de fonctionnement et d'administration sont les charges de fonctionnement du siège : direction, secrétariat, finance, informatique, services généraux, les fournitures administratives, etc., à l'exclusion des charges de frais de personnel et frais de fonctionnement répartis dans d'autres domaines au prorata du temps estimé par les effectifs du siège sur ces autres domaines. Ils intègrent les frais financiers, les dotations aux amortissements. Les frais de fonctionnement sont imputés sur les produits issus de la générosité du public.

Les contributions volontaires en nature dont bénéficie France Parkinson sont réparties selon ces mêmes critères.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Pour les missions sociales financées conjointement par des ressources liées à la générosité du public et des ressources non liées à la générosité du public, il est retenu comme principe l'imputation en priorité sur les ressources non liées à la générosité du public.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le CER reprend les éléments liés à la générosité du public du compte de résultat par origine et destination : ressources, emplois et contributions volontaires en nature.

Les fonds dédiés liés à la générosité du public concernent les ressources issues de la générosité du public affectées et non consommées à la clôture de l'exercice.

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025		31/12/2024	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie	348 226	348 226	344 248	344 248
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	2 046 894	2 046 894	1 840 822	1 840 822
	- Legs, donations et assurances-vie	2 241 659	2 241 659	4 238 908	4 238 908
	- Mécénat	319 541	319 541	343 453	343 453
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	473 202	473 202	518 907	518 907
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
	2.3 Contributions financières sans contrepartie	283 077		170 938	
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	639 888		568 771	
CHARGES PAR DESTINATION	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	581 776		687 076	
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	331		3 856	
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	186 403		56 822	
	Total des produits par origine	7 120 998	5 429 522	8 773 803	7 286 339
	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	4 819 231	3 640 894	4 452 860	3 075 634
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 944 689	1 944 689	1 913 341	1 913 341
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme				
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	559 138	559 138	577 203	577 203
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	487 567	487 567	468 864	468 864
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	14 011	14 011	28 620	28 620
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	64 049		61 152	
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	214 375		106 382	
	7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES				
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public				
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public				
	Total des charges par destination	8 103 060	6 646 299	7 608 422	6 063 663
EXCEDENT OU DEFICIT		(982 063)	(1 216 776)	1 165 381	1 222 676

Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025		31/12/2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat	5 984 000	5 984 000	5 342 294	5 342 294
	Prestations en nature	78 548	78 548	15 197	15 197
	Dons en nature				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	Total des produits par origine	6 062 548	6 062 548	5 357 491	5 357 491
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France	5 815 405	5 815 405	5 148 013	5 148 013
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	12 981	12 981	11 135	11 135
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	234 163	234 163	198 343	198 343
	Total des charges par destination	6 062 548	6 062 548	5 357 491	5 357 491

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

31/12/2025

31/12/2024

EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	348 226	344 248
- Actions réalisées par l'organisme	3 640 894	3 075 634	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 944 689	1 913 341	- Dons manuels	2 046 894	1 840 822
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	2 241 659	4 238 908
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	319 541	343 453
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	473 202	518 907
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	559 138	577 203			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	487 567	468 864			
TOTAL DES EMPLOIS	6 632 288	6 035 043	TOTAL DES RESSOURCES	5 429 522	7 286 339
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	14 011	28 620	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		1 222 676	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	(1 216 776)	
TOTAL	6 646 299	7 286 339	TOTAL	6 646 299	7 286 339
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	7 746 504	6 501 558
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(1 216 776)	1 222 677
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	14 011	22 270
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 543 739	7 746 504

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public
(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024			31/12/2025	31/12/2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
Réalisées en France		5 815 405	5 148 013	Bénévolat		5 984 000	5 342 294
Réalisées à l'étranger				Prestations en nature		78 548	15 197
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		12 981	11 135	Dons en nature			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		234 163	198 343				
TOTAL		6 062 548	5 357 491	TOTAL		6 062 548	5 357 491

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	143 683	143 683
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE	143 683	143 683